

Règlement d'utilisation du panneau lumineux d'information

La commune de Brax s'est dotée d'un nouvel outil de communication, un panneau lumineux, afin d'offrir aux Braxéens un espace d'information réactif et efficace sur la vie municipale et associative de la commune.

Le panneau lumineux constitue un support d'information complémentaire aux panneaux d'affichage libre de ville, mais ne les remplace pas.

1. Objectifs

Le panneau d'information a pour but de :

- diffuser en permanence de l'information de proximité à destination des habitants
- être réactif en cas de force majeure afin de donner une information urgente
- être un support de communication au service des associations Braxéennes
- préserver le cadre de vie en luttant contre l'affichage sauvage et les nuisances visuelles

2. Gestionnaire

Ce panneau est la propriété de la commune de Brax qui, par l'intermédiaire de son service communication, enregistre les messages et gère l'affichage.

3. Emplacement

Sur la place du village (place du Château), devant le restaurant/PMU.

4. Bénéficiaires

- Services municipaux (mairie, élus, Bibliothèque)
- Associations Braxéennes
- Etablissements scolaires

Une préférence sera accordée aux manifestations organisées par la commune mais les manifestations organisées par Toulouse Métropole, l'office de Tourisme, le Département, la région ou d'autres associations seront étudiées au cas par cas.

5. Types de messages

Pour être diffusé, le message devra impérativement concerner une manifestation ou un événement dans le domaine institutionnel, culturel, sportif, environnemental et/ou être d'intérêt général et relatif à la commune.

Il doit s'adresser à un nombre suffisant de personnes et l'action doit se dérouler sur la commune :

- Informations municipales: travaux, déviations, inscription sur les listes électorales, procédures administratives...
- Informations culturelles : concerts, spectacles, ciné, débats...
- Informations sportives : rencontres, tournois importants (départementaux...)
- Informations vers le grand public, comme les causes humanitaires
- Manifestations associatives : conférence, exposition, loto, vide greniers...

En cas de demande ne rentrant pas dans ces catégories, l'autorité compétente se réserve le droit de trancher sur le bien-fondé de la demande, dans un souci permanent de l'égalité de traitement entre les usagers. En cas de non acceptation du message ou de modification importante, le service communication préviendra le demandeur.

Tout autre message (personnel, commercial, politique, syndical ou religieux) sera refusé.

La commune ne pourra être tenue responsable des conséquences générées par le contenu des messages erronés ou mal interprétés. La commune ne saurait être tenue responsable de la non diffusion des messages en raison d'incidents techniques ou d'agenda complet.

6. Procédure d'insertion

Un formulaire de demande d'insertion est disponible sur le site Internet ou sur simple demande à l'accueil de la mairie : contact@mairie-brax.fr ou tél : 05 62 13 06 70.

Le formulaire de demande de diffusion d'un message sur le panneau lumineux devra être entièrement complété.

Faire passer une information sur le panneau lumineux est gratuit. Le texte devra être le plus synthétique et complet possible.

Les demandes de diffusion devront être envoyées en mairie **au moins 3 semaines à l'avance** afin d'établir un planning de programmation. Les demandes hors délais ne seront prises en compte que dans la limite des espaces disponibles. **Demande de parution (Important : la parution ne pourra être effective que 7 jours après l'envoi de votre demande au service communication).**

Pour des raisons techniques, de lisibilité, le service communication se réserve le droit de raccourcir ou de modifier les messages qui lui sont proposés.

7. Diffusion des messages

Les messages sont diffusés en boucle, à raison d'un toutes les 5 à 9 secondes sur une période de 1 à 3 semaines maxi. La mise en page (agencement du texte) sera laissée à l'appréciation du service communication.

La commune se réserve un droit prioritaire dans la diffusion des informations et pourra remplacer instantanément le contenu en cours de diffusion par des messages d'urgence destinés à la population.